VILLE DE SAINT-GHISLAIN

CONVOCATION AUX ASSEMBLEES GENERALES DES INTERCOMMUNALES

Conformément à l'article L1523-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées depuis plus de 6 mois sur le territoire d'une commune, Province ou CPAS associés.

- **Intercommunale iMio : le 8 décembre 2026**
  Business Village Ecolys by Actibel – avenue d'Ecolys 2 à 5020 Suarlée (Namur)

  Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire à 18H00
  - évaluation annuelle du Plan Stratégique
  - présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2027
  - remplacement de Marc BARVAIS en qualité d'administrateur représentant la catégorie "Villes et communes" au sein du Conseil d'administration
  - Groupement Autonome de Personnes (GAP) - point d'information.
  - nouvelle convention-cadre - point d'information.